



Montreuil, le 10 décembre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgifp.finances.gouv.fr

• dgifp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

CAPN n°4 - Recours sur les évaluations professionnelles 2013 des inspecteurs

Compte rendu

Les recours d'évaluation 2013 des inspecteurs des finances ont été examinés dans le cadre d'une première CAP du 27 novembre au 5 décembre 2013.

Pour cette première partie de CAP, les élus avaient à examiner 97 recours. Une partie de la CAP est prévue du 13 au 17 janvier 2014, sans que la DG ait communiqué le chiffre précis des recours qui seront examinés lors de cette 2^{ème} séance.

Cette CAP a été l'occasion pour les élus de rappeler les revendications de la CGT sur la mise en œuvre de l'entretien professionnel à la DGFIP. Elle a aussi permis de faire un premier bilan des dysfonctionnements dans les deux premières phases des recours hiérarchiques et des CAPL.

Selon les statistiques fournies par la DG, l'augmentation du nombre d'attributaires de réductions qui est passé de 50 % de l'effectif à 70 % n'a pas diminué les mécontents, bien au contraire. Ainsi sur une population de 21 811 inspecteurs évalués en 2013, 829 ont déposé un recours hiérarchique alors qu'il n'y avait eu que 680 recours en CAPL en 2012 pour un effectif noté de 21 465 inspecteurs.

Le nouveau système n'a donc pas emporté l'adhésion des personnels, comme la DG tente de le faire croire en invoquant une diminution des requêtes examinées en CAPL 2013 (454), omettant de prendre en compte qu'il s'agit d'un 2^{ème} recours cette année.

Suite aux déclarations liminaires, le président s'est dit moins « pessimiste » que les représentants des personnels sur la mise en œuvre de cette réforme, malgré quelques petits dysfonctionnements liés à une première année, notamment concernant l'application Eden RH. Globalement et sans surprise, l'administration se montre satisfaite du nouveau dispositif qui permet la diminution du nombre de recours à examiner en CAPL et CAPN, sans doute au nom des économies budgétaires !!

Le président a cependant concédé que les recours hiérarchiques ne s'étaient pas déroulés de manière homogène dans toutes les directions. Il n'a pour autant pas estimé que cela représenterait un déni d'équité, ni commenté les critiques des représentants des personnels quant à l'opacité entourant ces recours. Il est en effet inadmissible que les élus locaux n'aient pas eu communication de la liste des agents ayant déposé un recours hiérarchique ni des décisions prises dans ce cadre. Au contraire, il a valorisé ce recours hiérarchique en indiquant que leur nombre est supérieur aux recours en CAPL. C'est une évidence puisque que le nouveau dispositif oblige à ce premier recours avant de saisir la CAPL !

Le système EDEN RH écrase les informations du compte rendu d'évaluation au fur et à mesure de la procédure, ne permettant pas de lisibilité pour les élus sur les

évolutions effectuées au stade du recours hiérarchique et de la CAPL. En début de séance et en réponse aux déclarations liminaires, le président s'est interrogé sur la faisabilité technique mais surtout sur la nécessité de disposer de cet historique pour les débats dans les CAP locales et nationales. Il a estimé qu'au niveau de la CAPN, l'examen du recours ne devait porter que sur le compte rendu modifié et à partir des PV des CAPL. Par contre, pendant l'examen des dossiers, il a souvent argué des modifications d'ores et déjà apportées dans les deux premiers niveaux de recours pour refuser des modifications en CAPN, malgré des incohérences importantes dans certains cas. Par ailleurs, les élus ont dénoncé la piètre qualité des PV de CAPL, trop souvent au stade de projet, pas signé du secrétaire adjoint et en tout état de cause avec une relation toujours trop succincte, voire partielle des débats. Cela conduit les élus CGT à estimer qu'il est vraiment nécessaire d'améliorer la qualité des informations disponibles pour assurer la défense des agents dans les meilleures conditions possibles.

La communication à l'agent du rapport final de la direction accompagnant le recours en CAPN n'est pas prévue dans le nouveau dispositif. Les élus CGT déplorent ce manque de transparence et estiment que tout document concernant l'appréciation portée sur un agent doit lui être systématiquement communiqué.

De même, le président a confirmé l'absence de communication aux agents de l'instruction établissant les règles appliquées à la DGFIP, précisant qu'un simple guide est en ligne sur Ulysse. Ce refus de publication d'une instruction faisant grief aux agents est inadmissible.

Pour ce qui concerne la globalisation des réserves dans les CAPL, la DG a pris note et semble prête à en discuter.

Il sera effectué en 2014 un bilan de cette première campagne d'évaluation professionnelle : la CGT ne doute pas que l'administration trouvera comme d'habitude toutes les mauvaises raisons de se féliciter de cette réforme mais la CGT continuera à rappeler ses revendications pour une amélioration des droits et garanties des personnels.

Les recours examinés lors de la première partie de la CAP du 27 novembre au 5 décembre concernaient 97 inspecteurs, dont 85 dans un échelon variable et 12 dans l'échelon terminal.

Les élus CGT ont défendu 23 dossiers, pour lesquels ils ont obtenu satisfaction totale ou partielle pour 16 d'entre eux (70 %). Ils ont pu faire attribuer 3 réductions de 2 mois, 3 réductions d'un mois et 10 autres modifications dans le compte rendu d'évaluation (tableau synoptique – appréciation générale – autre élément de ce compte rendu).

Sur les 97 recours examinés, seuls 7 inspecteurs ont bénéficié d'une modification du tableau synoptique et 22 d'une modification dans la rédaction du compte rendu d'évaluation.

Il est à noter que le président n'a accordé des réductions de 2 mois qu'à des inspecteurs qui disposaient déjà d'une réduction d'un mois avant recours et n'ayant pas changé de poste en cours d'année. De ce fait, cette première séance n'a utilisé que 24 mois sur la réserve de 86 mois disponible pour l'examen de tous les recours nationaux.

Les élus CGT déplorent que nombre d'agents qui disposaient de très bonnes appréciations n'aient pas bénéficié de réduction, alors que le président en avait manifestement les moyens.

Par ailleurs, la DG a refusé d'accéder à la demande des élus CGT, FO et CFDT de la CAP A afin de ne procéder au vote qu'après avoir vu tous les recours de la 2^{ème} séance en janvier. C'est pourquoi les élus CGT, FO et CFDT ont décidé de ne pas participer au vote afin de montrer leur désaccord avec ce procédé.

